

55 - Aide au fonctionnement des structures associatives œuvrant dans le domaine du Logement

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

Habitat et Développement Local (HDL)

HDL est une association de type «loi 1901», née de la fusion en 1995 de deux structures : le Centre d'Amélioration du Logement (CAL) et le Comité Départemental pour l'Habitat Rural et pour l'Environnement (CDHRE). HDL est affilié à la Fédération Nationale des PACT, à la Fédération Nationale Habitat et Développement et à l'Union Régionale de Franche-Comté regroupant les structures des quatre départements franc-comtois.

L'objet de l'Association HDL est de favoriser et initier par tous les moyens appropriés, la promotion sociale de l'individu par l'amélioration de son habitat, l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement en milieu rural comme en milieu urbain, et, d'une manière générale, participer à toute action de développement économique et social.

Pour la Ville de Besançon, HDL contribue, entre autres, à la politique de l'habitat développée par la Ville au sein du groupe Habitat Spécifique, à des études de faisabilité pour la rénovation de bâtiments communaux et à la réalisation en maîtrise d'œuvre de leur réhabilitation.

La Ville de Besançon est sollicitée pour soutenir le fonctionnement de cette association. Une subvention d'un montant de 10 000 € pourrait être accordée à celle-ci.

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale

Les Agences Immobilières à Vocation Sociale ont été créées et développées à l'initiative de la FAPIL (Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement) pour loger des personnes défavorisées telles que définies dans la loi dite Loi Besson du 31 mai 1990.

Elles ont pour objet principal de gérer des logements appartenant à des propriétaires privés et de les louer, dans le cadre d'une gestion locative adaptée, à des personnes et ménages en difficultés pour des raisons économiques et sociales. A cette fin, elles sécurisent les propriétaires bailleurs en garantissant le maintien en bon état des logements (suivi technique des logements par des visites régulières, mise en place d'une «assurance dégradations» à destination des propriétaires) et en leur assurant des loyers réguliers (gestion des impayés de loyers en utilisant la prévention, mise en place d'une assurance impayés).

L'AIVS du Doubs est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 2000 et autonome depuis 2002.

L'AIVS en 2010 :

- 203 logements gérés sur le Doubs et 18 à Lons-le-Saunier (39). 30 % de ces logements sont situés sur Besançon et 20 % sur la CAGB (189 logements gérés en 2009).
- 66 familles logées (38 en 2009).
- 323 familles ayant déposé un dossier de demande de logement (143 en 2009).
- l'Agence a capté 29 nouveaux logements (32 en 2009).

La Ville de Besançon est sollicitée pour soutenir le fonctionnement de cette association. Une subvention d'un montant de 5 000 € pourrait être accordée à celle-ci.

La Confédération Nationale du Logement - Union Locale de Besançon (CNL)

La CNL, association Loi 1901, est une association de locataires, de copropriétaires et d'accédants à la propriété.

Elle a pour objet de traiter individuellement ou collectivement des problèmes des locataires et copropriétaires résidents quel que soit le type d'habitat (habitat privé, logements sociaux, copropriété, personnes mal ou non logées, sécurité des biens et des personnes). Les bénévoles de cette association, aux compétences très diverses dans le domaine de l'habitat et du logement, aident les adhérents dans les différentes démarches.

Par ces actions, elle aide les locataires à connaître leurs droits pour les faire valoir et milite pour la reconnaissance du droit au logement pour tous.

La Ville de Besançon est sollicitée pour soutenir le fonctionnement de cette association. Une subvention d'un montant de 1 000 € pourrait être accordée à celle-ci.

Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Association créée en 1952, la CLCV intervient aux niveaux national et local sur tout ce qui concerne la défense des consommateurs et la représentation des locataires (agrément en 1982). A Besançon, elle est particulièrement active sur tout ce qui concerne la défense et la représentation des locataires auprès des bailleurs publics.

Confronté au décès brutal de sa principale collaboratrice bénévole sur Besançon, le Conseil d'Administration de l'Association a décidé de créer un poste supplémentaire de juriste à mi-temps, à durée déterminée d'avril à juin, puis à durée indéterminée depuis septembre 2011.

Afin de consolider cette nouvelle organisation et de pérenniser ce nouvel emploi, la CLCV sollicite la Ville de Besançon pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 4 500 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- . 10 000 € à Habitat et Développement Local du Doubs (HDL),
- . 5 000 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS),
- . 1 000 € à la Confédération Nationale du Logement - Union Locale de Besançon (CNL),
- . 4 500 € à Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).

En cas d'accord, la somme totale, soit 20 500 €, sera prélevée au chapitre 65.72/6574 CS 30100 qu'il conviendra d'abonder lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice, par un crédit complémentaire de 4 500 €.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme HINCELIN n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 décembre 2011.